

Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal
04380 Le CASTELLARD-MELAN
Séance du mardi 7 novembre 2017

Date de la convocation : 31/10/2017

Sont Présents : Elisabeth DUCHATELET, Cédric BREISSAND, Maurice GODDEFROY, Olivier RAMBEAUX (18h20), Cédric LANDOUZY, Jacques JULIEN, Chantal BARDIN

Le Maire, Jacques JULIEN ouvre la séance à 18 h 06

Le conseil nomme Chantal BARDIN, secrétaire de séance.

▪ **D2017/30 Rapport de la CLETC 2017**

Rapporteur : Elisabeth DUCHATELET

Concernant la commune du Castellard-Mélan, le rapport de la CLECT, commission locale d'évaluation des charges transférées :

- Produit de la fiscalité : 2 438 Euros, (transfert d'une partie de la taxe d'habitation et de la CFE)
- Contingent incendie 2016 : 1 772 Euros, réglé par l'agglo en 2017,
- Cotisation au pays dignois : 69 Euros, réglé par l'agglo en 2017,
- Attribution de compensation du différentiel (2 438-1 772-69) de 597 Euros au bénéfice de la commune. Le budget 2017 a été établi sur la base de l'estimation de février 2017 de 351 Euros, un reliquat de 246 Euros reste à percevoir.

Le rapport de la CLECT est approuvé.

▪ **D2017/31 Fonctionnement du réseau d'eau et réhabilitation d'un tronçon**

Sur les trois derniers mois, les compteurs de secteurs mettent en évidence une dégradation progressive en aval du bassin du Castellard. Constat et mesures : une bouche à clé du secteur Fontbarrière est partiellement noyée, le 14 octobre 2017, 3,55 m³ sont comptabilisés en 24 h au regard de Fontbarrière pour seulement huit utilisateurs présents en aval. Ce tronçon de 200 ml en diamètre 110 mm fait partie du projet de réhabilitation du réseau d'eau déposé et validé pour 2017 et 2018. Un devis a été sollicité pour une réalisation en janvier au plus tard, comprenant le renouvellement de quatre branchements dont trois seront regroupés sur une antenne de réseau de 20 ml, D50mm. A l'issue de la rénovation de ce tronçon approuvée par le conseil municipal :

- La canalisation sera neuve du branchement de Pécoulet à la borne incendie de la Font du Roy,
- La totalité des branchements depuis le plus haut Chapus auront été renouvelés

Montant hors taxes : 15 770 Euros. Subventions : 30% Agence de l'Eau et 30% Etat.

▪ **D2017/32 Modification des statuts du syndicat mixte d'aménagement de la Bléone** : Transfert au SMAB de la mission de la compétence obligatoire GEMAPI et pour la réalisation de missions au titre hors GEMAPI, au bénéfice de tous ses membres.

▪ **D2017/33 Demande de raccordement au réseau d'eau d'une habitation existante à Clombénier**

- Le 15 juillet 2010 le conseil municipal a enregistré de la demande de Monsieur Laurent BREISSAND, demande liée au tarissement progressif de la source d'alimentation de la maison,
- Ce branchement étant supérieur à 100 ml entre l'entrée du camp de St Madeleine et la propriété de la maison de Clombénier, il s'agit d'une extension du réseau communal pouvant être subventionnée à hauteur de 30% par l'Agence de l'eau,

- Comme le stipule le règlement de l'eau, la commune conduit les opérations avec refacturation du restant non subventionné au demandeur,
- S'agissant d'une extension du réseau d'eau potable de plus de 100 ml :
 - o la commune est en charge de son bon fonctionnement dans le temps et des réparations éventuelles de la canalisation
 - o Un acte de servitude de passage sur les parcelles traversées est à établir.
- Monsieur Cédric BREISSAND ne prenant pas part au vote, le conseil municipal autorise le dépôt d'un dossier de demande de subventions à l'Agence de l'eau.

▪ D2017/34 Désignation du représentant de la commune en défense des intérêts de la commune auprès des juridictions :

Le Tribunal Administratif, en date du 11 septembre 2017, communique la requête n° 1705800-5 enregistrée le 10 août 2017 sous la référence : « *annuler les délibérations du 29 juin 2017 concernant le chemin de ST Estève* ».

La commune est tenue de répondre dans les deux mois suivants la date de réception du courrier.

- Une délégation permanente au Maire permettrait de ne pas convoquer un conseil municipal à chaque intervention.
- Dans ce cas, en vertu de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, « *le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal* » de l'usage fait de sa délégation.

Le Maire ne prenant pas part au vote, le conseil municipal donne délégation pour la durée de son mandat 1) pour défendre la commune dans les actions intentées contre elle ou pour intenter au nom de la commune des actions en justice, 2) afin de poursuivre le litige par toutes les instances et les degrés de juridiction, en particulier contre les décisions défavorables aux intérêts de la commune, 3) à payer les frais afférents à ces procédures dans la limite de 1 000 Euros.

Informations :

Les factures d'eau communale ont pu être adressées début octobre à chacun des foyers, grâce à la réactivité des personnes ayant participé au relevage des index de compteurs.

Gestion des titres sécurisés (Carte grise, Permis de conduire, Carte d'identité, Passeport)

Comme affiché le 20 octobre 2017 :

- A compter du 20 octobre, ne plus transmettre à la Préfecture des dossiers sous format papier relatif aux permis de conduire ou à l'immatriculation des véhicules,
- Les usagers sont invités à utiliser le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (www.ants.gouv.fr) ou sur la page d'accueil du site de la commune (http://www.castellard-melan.fr/1709_pret_a_publier_internet_mairies_simplification_demarches_en_ligne.pdf), afin de faciliter leur démarche par internet et d'obtenir plus rapidement leur titre. Des conseils peuvent être donnés en mairie pour chacun des cas de figures. L'installation de points numériques en Préfecture peut également accompagner les usagers dans leur démarche.
- La fermeture des guichets physiques d'accueil en Préfecture sera effective à compter du 6 novembre 2017. Les usagers devront effectuer leur démarche par internet ou auprès des professionnels habilités (Auto-école et garages automobiles).

Infos relatives aux PACS :

A compter du 1^{er} novembre 2017, les Pactes civils de solidarité sont enregistrés en mairie de résidence. Les demandes relatives à des Pacs enregistrés antérieurement sont à présenter à la Mairie de la commune dans laquelle se situe le Tribunal d'Instance ayant enregistré le Pacs.

Autres informations sur le réseau d'eau

Le débit journalier de la source au 7 novembre 2017 est de : 22 m3, (24 le 30 octobre) et le volume d'eau injecté dans le réseau au 30 octobre 2017 est de 13 m3.

Sur le haut Mélan, quotidiennement 1,6 M3 sont prélevés avec un volume non comptabilisé au compteur général de distribution de 0,7 M3. Les canalisations de refoulement et de distribution étant neuves ou étanches, le volume de 0,7 m3 non comptabilisé peut correspondre en partie à des micro-fuites au niveau des locaux d'habitations, si tel est le cas, il appartient à chacun d'être attentif afin d'y remédier le cas échéant.

Avancement des travaux sur bâtiment de Mélan,

Il s'agit de travaux de rénovation des deux logements avec : séparation des réseaux eau et électricité ainsi que des celliers, réfection des abords dont le branchement au réseau d'eau, la fermeture complète des deux appentis, remplacement de l'isolation dans les combles, pose d'une isolation extérieure sur les murs sous appentis. S'agissant d'un domaine locatif libre, les travaux sont réalisés sans subvention et sans récupération de la TVA, un bilan pourra être établi vers mi-2018.

A ce jour l'opération d'élagage est terminée : de deux tilleuls, la haie de cyprès de Leyland, dégagement des arbustes autour du cabanon et abattage des arbres morts ou dangereux (risques de chutes sur voie publique et risque incendie) avec l'accord de Monsieur Gérard PELESTOR.

Le maçon va intervenir prochainement pour création de deux celliers séparés, changer la toiture du cabanon extérieur, reprise du crépi dans l'appentis Ouest et réalisation d'un trottoir au ras des entrées sud.

Pour terminer ce chantier de réhabilitation des devis sont à obtenir relatifs :

- Aux travaux de plomberie (chauffe-eau et distribution niveau celliers, une paroi de douche, remplacement de deux mitigeurs du niv1)
- aux abords côté nord, soutènement, garde-corps, évacuation eau pluviale, goudronnage),
- aux lots peinture niv 0+1+2 ainsi que la montée d'escalier

Commande et installation du matériel informatique, la société Midi-Copieur qui vient d'être rachetée ne peut fournir la configuration envisagée aux conditions votées le 12 septembre 2017.

Afin de ne pas dépasser l'enveloppe prévue, voire de réaliser une dépense sensiblement moindre avec l'achat sur leur site internet de matériel DELL et du logiciel de Microsoft, une question préalable est nécessaire auprès du Trésorier afin de régler les achats à la commande, seul moyen de paiement accepté par ces entreprises.

Chemin de Sisteron, acte en cours de réalisation

Remplacement de la canalisation PVC de Mélan à Ste Madeleine

Début de la prestation du géomètre pour localiser le tracé de la canalisation

Fête du massif des Monges du 28 juillet 2018 ou du 27 juillet 2019

Le Président du Syndicat mixte du Massif des Monges demande si le territoire communal du Castellard-Mélan souhaite faire acte de candidature ? Les personnes intéressées à contribuer à cette organisation peuvent se manifester auprès de Jacques JULIEN.

Le point sur les compétences obligatoires ou facultatives de l'agglomération :

OISDB : inchangé, retour au mode associatif avec le soutien de l'agglomération au travers des communes,

SIRES : au 1^{er} janvier 2018 l'agglomération continue à assurer ce service.

Etude début décembre du transfert des compétences Eau et Assainissement à l'agglomération (compétence obligatoire)

La séance est clôturée à 19h05

Affichage du 13 novembre 2017